

juin 2013

bulletin d'information de la commune de Champillon

# la Houlotte

*Le Secrétariat de Mairie sera fermé le vendredi 14 juin  
AU MATIN et le vendredi 05 juillet AU MATIN.  
Ouverture du secrétariat ces 2 jours-là à 13H30.*

MAIRIE DE



**Secrétariat de  
mairie ouvert:**

Lundi, mardi,  
jeudi, vendredi  
10-12h  
13h30 - 16h

## PPR (suite)

**L'enquête publique sur le nouveau projet de Plan de Prévention du Risque Naturel Glissement de Terrain** sur le territoire des Communes de / Ambonnay, Avenay-Val-d'Or, Aÿ, Boursault, Bouzy, Brigny-Vaudancourt, Champillon, Chavot-Courcourt, Chouilly, Cormoyeux, Cuis, Cumières, Damery, Dizy, Epernay, Fleury-la-Rivière, Fontaine-sur-Aÿ, Germaine, Hautvillers, Louvois, Mancy, Mardeuil, Monthelon, Morangis, Moussy, Mutigny, Pierry, Romery, Saint-Imoges, Saint-Martin-d'Ablis, Tauxières-Mutry, Trépail, Vauciennes, Ville-en-Selve et Vinay, aura lieu en **mairie de CHAMPILLON du mercredi 29 mai 2013 au mercredi 3 juillet 2013 INCLUS**. Pendant la période précitée, le dossier de l'enquête publique sera déposé à la Mairie de CHAMPILLON afin de pouvoir y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, à savoir, **le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10H à 12H et de 13H30 à 16H** (à l'exception des jours fériés et chômés). Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. **Mme Myriam GOUBAULT, Commissaire-Enquêteur, membre de la commission d'enquête**, se tiendra à la disposition du public pour recueillir les déclarations éventuelles des intéressés à la **mairie de CHAMPILLON, le mercredi 19 juin de 14H00 à 17H00. N'hésitez pas à vous déplacer s'il vous reste des observations.**

## AGENDA

Samedi 15 juin : loto de Familles rurales  
Vendredi 21 juin : fête de la musique  
Dimanche 14 juillet : cérémonies  
Dimanche 21 juillet : vide-penderie et jouets  
Jeudi 22 août : Musiques en Champagne

Dimanche 29 septembre : Virades de l'Espoir  
Samedi 19 et dimanche 20 octobre : exposition des artistes locaux  
Samedi 16 novembre : soirée dansante Familles Rurales  
Samedi 23 et dimanche 24 novembre : Marché à la Bière

## Infos Mairie

Vous pouvez nous contacter par mail :

**Secrétariat :**

info@champillon.com

**Maire :** jm.beguin@champillon.com

**Adjoints :**

- m.launer@champillon.com
- jp.crepin@champillon.com
- s.mousquet@champillon.com

Le site de la commune : [www.champillon.com](http://www.champillon.com)  
prend toutes ces informations.

## La Ville de Champillon soutient



[www.paysagesdutchampagne.fr](http://www.paysagesdutchampagne.fr)

**Randonnée touristique du Morgan Club de France**



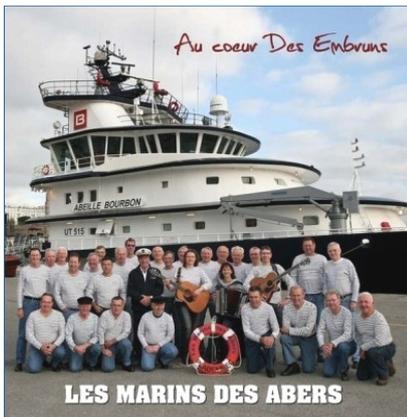
Deux groupes de 54 voitures de marque Morgan traverseront notre commune, le samedi après-midi **8 juin 2013**. Il s'agit d'une promenade sans aucun aspect sportif, à une allure qui permettra aux participants d'apprécier la beauté de notre région.



**Randonnée en vélo de route**

Le club multisports de Mutigny organise le dimanche **23 juin de 7h à 15h** une randonnée en vélo de route qui doit traverser notre commune. 200 cyclistes sont attendus, qui ont l'obligation de respecter le code de la route.

**Fête de la musique le 21 juin**



Tous les Champillonnais sont invités à **19 heures le 21 juin par le Comité des fêtes** pour un pique-nique en musique sur la place Pol Baudet (salle des fêtes Henri Lagauche si le temps est trop incertain).

Cette année la soirée sera animée par « Les Marins des Abers » venus tout spécialement de Plabennec en Bretagne pour nous interpréter des chants marins (photo jointe). La fanfare de Champillon sera également présente et jouera au cours de cette soirée. Enfin, les amateurs désireux de jouer eux-mêmes pourront venir avec leur instrument et bénéficier de l'estrade installée pour l'occasion.

En l'honneur des marins bretons, le verre de l'amitié sera offert cette année sous forme de cidre. Une petite buvette permettra à chacun de se désaltérer au cours de la soirée.

**TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES COLLEGIENS ET LYCÉENS**

A compter de la rentrée scolaire 2013/2014, ce n'est plus auprès des mairies que les jeunes doivent faire leur **demande de carte de bus**, mais **auprès du service transport du CONSEIL GENERAL DE LA MARNE**, soit par internet (inscription en ligne sur [www.marne.fr](http://www.marne.fr) à partir du 15 juin), soit par papier (imprimés disponibles dans les établissements scolaires). Service payant désormais pour financer ce **nouveau système de badge (12€)**.

**Quelles sont les règles en vigueur en matière d'obligation d'élagage des arbres ?**

La taille et l'élagage d'un arbre, arbuste ou arbrisseau peut être exigée dans certains cas par le voisin mais aussi par la commune. (articles 670 à 673 du Code Civil)

**Haie mitoyenne :** Les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme la haie. Les arbres plantés sur la ligne séparative de deux fonds (propriété) sont aussi réputés mitoyens. Chaque propriétaire a le droit d'exiger que les arbres mitoyens soient arrachés.

**Haie est personnelle mais en limite séparative :** Distance de 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres. Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers de chaque côté d'un mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.

**L'obligation d'élagage** appartient à celui dont le pied de l'arbre est planté sur sa propriété. Le voisin d'un fonds contigu peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés soient taillés dans le respect de la réglementation applicable. Par ailleurs, le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à une hauteur inférieure à 2 mètres (sauf par exemple en cas de prescription trentenaire).

**Arbres et arbustes plantés dans la propriété :** Pour toute plantation d'un arbre, arbrisseau ou arbuste dont la hauteur dépasse (ou dépassera) les 2 mètres, une distance minimum avec le fonds voisin doit être respectée. Cette distance est de 2 mètres. La distance est calculée par rapport à l'axe médian du tronc l'arbre. Lorsque les branches d'un arbre surplombent le fonds du voisin, celui-ci peut obliger le propriétaire à les couper ou à les faire couper.

**Si le terrain se trouve en limite de voirie :** Le Maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient, imposer aux riverains des voies publiques de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage. Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté (sécurité routière) et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.



8 mai 2013, jour de commémoration du 8 mai 1945 sous une pluie battante qui n'a pas dissuadé les courageux .



Parti du haut de la rue de Chamisso, le cortège s'est rendu au son de la fanfare et sous les parapluies au monument aux morts.



Après avoir déposé une gerbe à la mémoire des soldats et civils morts pour la France, le Maire a donné lecture d'un message du Ministre des anciens combattants.

L'assemblée s'est ensuite réchauffée en buvant le verre de l'amitié offert à l'Espace des Diablotins.



L' Association Familles Rurales organise son traditionnel **LOTO** le **samedi 15 juin**. Nous vous attendons nombreux à cette manifestation. Ambiance conviviale assurée. Pour tout renseignement et réservation 03-26-59-46-55 : voir feuille jointe.



**CAMP ADOS** L'association Familles Rurales d' Ambonnay propose un séjour de vacances pour les ados au lac de St Cyr près de Poitiers du 22 au 26 juillet (détail ci-dessous. Coût : 300 € ( une aide de l' AFR de Champillon est prévue)

SEJOUR ST CYR :

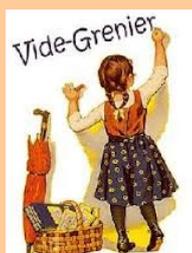
- séjour pour pré- ados et ados (en semi- autonomie pour les 15/17 ans)
- accès à un grand lac avec baignade surveillée et toboggan
- accès à des espaces de jeux de plein air et d'intérieur dans la structure d'hébergement
- activités de plein air autour du lac
- une journée complète au Futuroscope
- logement en chambre de maxi 4 pers. avec sanitaires et douche inclus

service restauration dans un restaurant

**Contact:** Directrice de l' Accueil de Loisirs et du Périscopaire : LESCURE Anaïs  
09 64 22 55 03 [lescrocinelles@hotmail.fr](mailto:lescrocinelles@hotmail.fr)



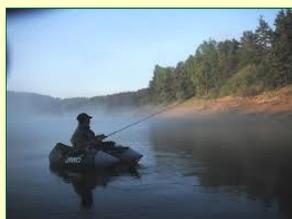
Familles Rurales de Champillon organise **la brocante pour enfants et vide-penderie** le **dimanche 21 juillet 2013** de 7 h à 18 h place Pol Baudet.



Vous pouvez réserver votre stand dès maintenant : 5€ les 4 mètres linéaires. Attention : nombre d'emplacements limité!

Pour plus de renseignements, appelez Mme Andrieux : 03-26-59-46-55  
ou M. Petitjean : 06-22-08-35-44 / 03-26-52-62-38

**La recette de Jean-Claude ... ..**



*Jean-Claude est parti pêcher la truite Fario sauvage dans la Durande (petit affluent de la Dordogne) à la tour d'Auvergne, dans le Puy de Dome .*

*Nous le retrouverons dès son retour, il nous proposera une recette de truite Fario! A suivre dans la prochaine Houlotte ...*



**Prochains rendez-vous de la B'Houlotte :**

- dimanche 16 juin à 9h00
- vendredi 28 juin à 18h30
- samedi 6 juillet à 11h à St-Imoges

La Houlotte est éditée par la commune de Champillon  
Comité de rédaction présidé par Marie-Madeleine ADAM  
Responsable de la Publication : Jean Marc BEGUIN